Centre de Gestion de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Arrêté n° 2024-129 portant prolongation d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES Principal de 2ème classe

≈≈≈≈≈≈≈

Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, **le code général de la Fonction Publique,**

Vu, **la Loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020** d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu, **l'ordonnance n° 2020-351 du 27 Mars 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire,

Vu, **l'ordonnance n° 2020-560 du 13 Mai 2020** fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu, **l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 Décembre 2020** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu, **le décret n° 92-850 du 28 Août 1992** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu, **le décret n° 93-398 du 18 Mars 1993** modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement dans divers grades de la filière médico-sociale, et notamment le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal de 2ème classe,

Vu, **le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, **le décret n° 2022-122 du 4 Février 2022**, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la Fonction Publique pendant la crise sanitaire née de l' épidémie de Covid-19,

Vu, **notre arrêté n°2019-065 du 12 Février 2019** portant organisation d'un concours externe, interne et de 3ème voie d' ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,

Vu, **notre arrêté n°2020-029 du 13 Janvier 2020** fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu, **notre arrêté n°2022-004 du 3 Janvier 2022** portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Vu, **notre arrêté n°2023-024 du 10 Janvier 2023** portant réinscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE,

Vu, **les demandes présentées par certaines lauréates n'ayant pas été recrutées, et sollicitant leur maintien sur la liste d'aptitude.**

≈≈≈≈≈≈≈

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Du fait de la crise sanitaire, le décompte de la période de quatre ans prévue au L325-39 du code général de la Fonction Publique est suspendu, pendant les périodes suivantes :

Décret - Ordonnances	Dates de suspension	Nombre de jours décomptés
Ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020	Du 12-03-2020 au 23-07-2020	134
Ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020	Du 01-01-2021 au 31-10-2021	304
Décret 2022-122 du 4 février 2022	Du 01-11-2021 au 31-10-2022	365

ARTICLE 2 : Sont réinscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à compter du **15 janvier 2024**, suite à leur succès au concours sur épreuves organisé en Octobre et Décembre 2019, les lauréates dont les noms suivent :

NOM	Prénom
MARTEL	Lydie
MOREL	Gersandre

ARTICLE 3 : Cette réinscription est valable **du 15 Janvier 2024 au 27 Mars 2026**.

ARTICLE 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera
* transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.
* affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 18 Janvier 2024

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA MANCHE le
25 JAN. 2024
(mention apposée par

Le Président

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale MANCHE

Jean-Dominique BOURDIN

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :
* d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,
* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.